

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 juillet 2017

DCM N° 17-07-06-14

Objet : Cession de délaissés de terrains communaux - Hameaux de la Grange aux Bois.

Rapporteur: M. LIOGER

La Ville de Metz est propriétaire de délaissés de terrains situés dans le lotissement "Les hameaux de la Grange aux Bois" à Borny.

Ces délaissés sont intégrés aux propriétés privées riveraines de Mr JUILLOT et Mme BAUCHARD et de Mr et Mme ILLY demeurant respectivement aux n° 7 et 9, rue de la Ferme à Metz.

Il est donc proposé de régulariser cette situation et de céder aux intéressés les emprises de 5 ca et de 2 ca au prix de l'euro symbolique, conformément à l'évaluation du service France Domaine.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'évaluation du service France Domaine,

VU les accords des intéressés,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE CEDER** à Mr JUILLOT Thierry et à Mme BAUCHARD Marie-Pierre demeurant 7, allée de la Ferme à Metz le délaissé de terrain cadastré sous :

BAN DE BORNY
Section CD – n° 943/4 – 5 ca

- **DE CEDER** à Mr et Mme ILLY Joël demeurant 9, allée de la Ferme à Metz le délaissé de terrain cadastré sous :

BAN DE BORNY

- **DE REALISER** ces opérations foncières moyennant l'euro symbolique par parcelle conformément à l'évaluation du service France Domaine ;
 - **DE LAISSER A LA CHARGE** des acquéreurs tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
 - **D'ENCAISSEZ** la recette sur le budget de l'exercice concerné ;
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 3.2 Alienations

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ